

Fonds BCJ Balancé AT

Mixte | à capitalisation | Août 2024 - Communication à caractère promotionnel

Description du fonds

Ce compartiment investit, directement et indirectement, dans le monde entier, au minimum 20% dans des titres et droits de créance et au maximum 50% dans des titres et droits de participation ainsi que dans d'autres placements autorisés par le contrat de fonds. L'objectif de placement est atteint en premier lieu par des investissements dans d'autres placements collectifs de capitaux. Au moins 70% des placements font partie intégrante de l'univers de placement responsable du gestionnaire de fortune. La monnaie de référence est le franc suisse avec une exposition maximale en monnaies étrangères de 30 %.

Le fonds respecte les contraintes de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2).

Profil/Adéquation

Ce produit convient aux investisseurs qui

- disposent au moins d'un horizon de placement à moyen terme.
- souhaitent investir dans un portefeuille mixte avec une quote-part de placements en actions de 50% de la fortune au maximum.
- recherchent à la fois la croissance du capital et un revenu régulier.
- sont disposés à assumer des fluctuations de cours significatives.

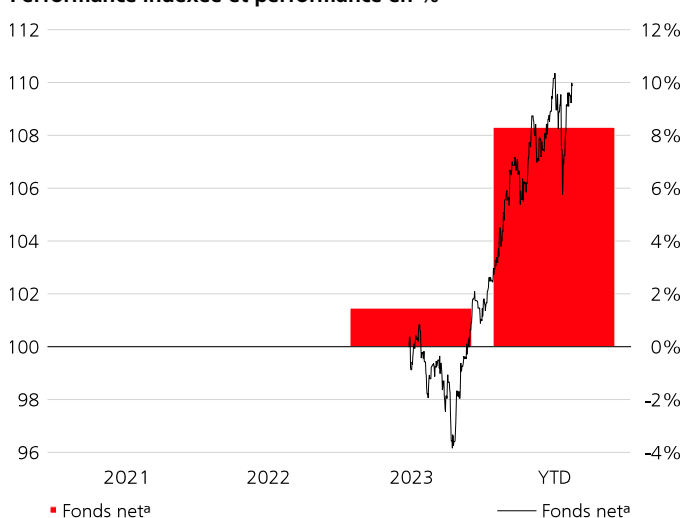
Indicateur de risque

bas < 1 2 3 4 5 6 7 > haut

Données relatives au fonds

| | |
|--|------------------------------------|
| NAV par part (30.08.2024) | CHF 109.83 |
| VNI max. sur 52 sem. (16.07.2024) | CHF 110.30 |
| VNI min. sur 52 sem. (23.10.2023) | CHF 96.11 |
| Domicile du fonds | Suisse |
| Monnaie de référence classe | CHF |
| Monnaie du fonds | CHF |
| Clôture exercice annuel | 31.07. |
| N° de valeur | 124027644 |
| ISIN-No | CH1240276449 |
| Bloomberg | FBCBAAT SW |
| Date de lanc. de la cat. de parts | 29.06.2023 |
| Date de lancement du fonds | 29.06.2023 |
| Première mesure de la performance | 01.07.2023 |
| Taille de la classe (en Mio) | CHF 7.90 |
| Actif net du fonds (en Mio) | CHF 22.05 |
| Parts en circulation | 72'050.715 |
| Comm. forfait. de gest. (fl. fee) p.a. | 1.10% |
| Swinging Single Pricing | Oui |
| Société de gestion | Swisscanto Fondsleitung AG, Zurich |
| Gestion de portefeuille | Banque Cantonale du Jura |
| Banque dépositaire | Zürcher Kantonalbank |

Performance indexée et performance en %¹



Evolution de valeur indexée (échelle de gauche). Evolution de valeur en pourcentage par an (échelle de droite).

Performance en %²

| Depuis | 1m | 3m | 1a | 3a p.a. | 5a p.a. | Début p.a. |
|-------------------------|------|------|-------|---------|---------|------------|
| Fonds net ^a | 0.32 | 2.58 | 10.70 | n.a. | n.a. | 8.39 |
| Fonds brut ^b | 0.41 | 2.86 | 11.93 | n.a. | n.a. | 9.59 |

Performance annuelle en %^{1,2}

| Année | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | YTD |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Fonds net ^a | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | 1.46 | 8.30 |
| Fonds brut ^b | n.a. | n.a. | n.a. | n.a. | 2.02 | 9.10 |

¹ Année/période: Depuis la première mesure de la performance ou sur les cinq dernières années/périodes au plus.

² Les petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis.

^a L'accroissement de valeur net indiqué s'entend après déduction de toutes les commissions de fonds régulières. Tous les coûts éventuels qui en découlent, et qui peuvent être directement prélevés sur la fortune du fonds, sont publiés dans le prospectus de vente du fonds.

^b L'accroissement de valeur brut indiqué représente l'évolution avant déduction de toutes les commissions de fonds régulières.

Allocation par catégorie de placement en %

| | Fonds |
|--|-------|
| Marché monétaire | 2.84 |
| Obligations en CHF | 32.42 |
| Obligations en monnaie étrangère | 5.71 |
| Actions suisses | 15.84 |
| Actions étrangères pays industrialisés | 24.57 |
| Actions marchés émergents | 3.51 |
| Immobilier suisse | 10.21 |
| Métaux précieux | 4.91 |

Positions principales en %

| | Fonds |
|---|-------|
| Synchrony Optimised SPI ESG Weighted | 14.58 |
| iShares S&P 500 Paris-Aligned Climate UCITS ETF | 10.78 |
| SWC (CH) Pension Bond Fund Responsible Domestic CHF | 6.96 |
| SWC (CH) Bond Fund Responsible CHF | 6.20 |
| UBS (CH) Bonds CHF Prime Ausland | 6.10 |
| UBS ETF SBI® Corporate ESG (CHF) | 5.13 |
| UBS (CH) Bonds CHF Inland Medium Term Passive | 4.28 |
| BCV Physical Gold ESG | 4.15 |
| UBS Bloomberg TIPS 1-10 UCITS ETF | 3.77 |
| BEKB Obligationen CHF Short Duration | 3.75 |

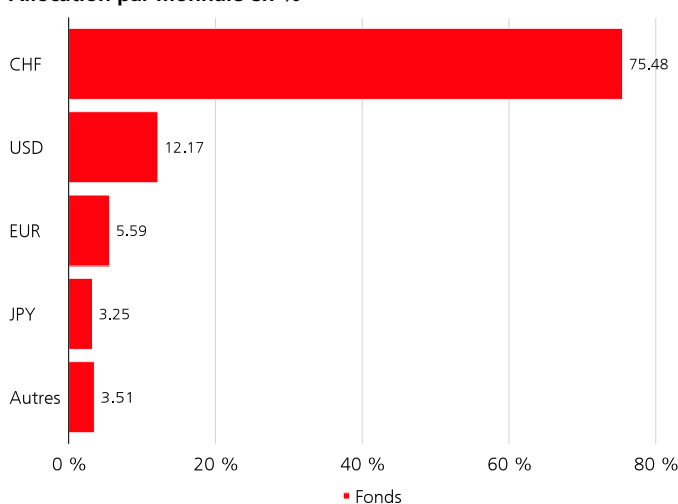
ESG Rating

MSCI
ESG RATINGS



CCC B BB BBB A AA AAA

Allocation par monnaie en %



Chiffres relatifs au risque annualisés/réalisés

| | 1a | 3a | 5a |
|------------------|-------|------|------|
| Volatilité fonds | 4.86% | n.a. | n.a. |
| Sharpe Ratio | 1.76 | n.a. | n.a. |

Données de portefeuille

| | Fonds |
|---------------------------------------|-------|
| Nombre de positions | 3'291 |
| Duration modifiée | 5.10 |
| Rendement (sans couverture de change) | 1.70% |
| Durée résiduelle en années | 5.62 |
| Coupon moyen | 1.39% |
| Qualité de crédit moyenne | AA |

Commentaire sur le fonds

Investisseurs visés - Désignation

Tous les investisseurs

Investisseurs visés - Description

La tranche A est proposée à tous les investisseurs. La deuxième lettre «T» précise que la tranche réinvestit ses dividendes (à thésaurisation). Une commission forfaitaire de gestion est débitée.

Commission forfaitaire de gestion (CFG)

La CFG sert à rémunérer l'administration et la direction du fonds, l'Asset Management et, quand elle est rémunérée, la distribution du fonds ainsi que la banque dépositaire pour les services fournis.

Swinging Single Pricing (SSP)

Correction situationnelle à la hausse ou à la baisse de la valeur d'inventaire retenue pour le calcul du prix d'émission et de rachat selon que les émissions de parts ou les rachats l'emportent, le facteur (swing) de la correction s'orientant sur le montant des frais encourus par le fonds de placement lors de l'ajustement du portefeuille aux flux entrants ou sortants (neutralise les frais encourus par le fonds lors de l'ajustement des actifs aux flux entrants et sortants). L'évolution de valeur indiquée (brute/nette) peut comprendre un rajustement du swing pricing.

Explication des risques généraux

Les placements comportent des risques, notamment de fluctuation de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont soumis aux fluctuations de change. Les risques de garde et de contrepartie représentent également des risques importants. Nous vous renvoyons à la description détaillée des différents risques mentionnés dans le prospectus de vente.

Indicateur de risque

Les données historiques utilisées pour calculer la catégorie de risque et de rendement ne sont pas suffisamment fiables pour permettre de déduire le profil de risque futur. La catégorie de risque et de rendement indiquée peut très bien être soumise à des modifications. La catégorie de risque la plus faible ne peut être assimilée à un placement sans risque. Il n'y a ni garantie sur le capital ni protection du capital. Le risque de perte de capital est supporté par l'investisseur.

ESG Rating

Les mesures et ratings des fonds de MSCI ESG Research LLC (« MSCI ESG ») (les « informations ») fournissent des données environnementales, sociales et de gouvernance concernant les titres sous-jacents de plus de 31 000 fonds communs de placement et ETF multi-actifs dans le monde. MSCI ESG est un conseiller en placement enregistré en vertu de la loi américaine sur les conseillers en placement (Investment Advisers Act) de 1940. Les documents de MSCI ESG n'ont pas été soumis à la SEC américaine ni à aucun autre organisme de réglementation, et n'ont pas reçu leur approbation. Aucune de ces informations ne constitue une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie commerciale, ni ne doit être considérée comme une indication ou une garantie de performances, d'analyses, de prévisions ou de pronostics futurs. Aucune de ces informations ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre d'en faire.

Allocations du portefeuille

Toutes les allocations se réfèrent aux capitaux investis du fonds ajustés à 100%. Les petits écarts des différences peuvent apparaître en raison des arrondis. La pondération du marché monétaire peut comprendre l'exposition synthétique de la stratégie de couverture des actions.

Volatilité

La volatilité est une mesure statistique du risque qui indique à quel point les rendements absolus d'un placement ou d'un portefeuille fluctuent en moyenne par an autour de leur valeur moyenne.

Sharpe Ratio

Le ratio de Sharpe est une mesure de la performance qui indique le rendement excédentaire corrigé du risque (différence entre le rendement du portefeuille et le rendement sans risque) par rapport au risque de placement encouru (volatilité).

Duration modifiée

La duration modifiée indique le pourcentage de changement du cours d'une obligation si le niveau des taux d'intérêt du marché change d'un point de pourcentage.

Durée résiduelle en années

La durée d'un papier monétaire ou d'une obligation est calculée sur la base de la première date de remboursement possible. La durée résiduelle moyenne d'un fonds de placement résulte de la moyenne pondérée des échéances des différents titres entre la date d'évaluation et le remboursement.

Rendement (sans couverture de change)

Le rendement désigne le rendement du portefeuille pondéré en fonction de la duration en monnaie locale. Les éventuelles couvertures de change ne sont pas prises en compte.

Coupon moyen

Afin de calculer le coupon moyen, les coupons sont pondérés du volume en circulation d'obligations investies.

Mentions juridiques

Le présent document est fourni à titre de publicité et d'information uniquement. Il est exclusivement destiné à la distribution en Suisse et ne s'adresse pas aux personnes situées dans d'autres pays ni à celles dont la nationalité ou le domicile n'autorise pas l'accès à de telles informations en raison de la réglementation en vigueur. Nous attirons l'attention sur le fait que la performance historique ne constitue pas un indicateur de la performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts. Le Total Expense Ratio (TER) représente les commissions imputées en continu à la fortune du fonds (charges d'exploitation) et s'exprime sous forme d'un pourcentage de la fortune du fonds. Le montant indiqué correspond au TER du dernier exercice écoulé et ne garantit pas un montant semblable à l'avenir.

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par la Banque Cantonale du Jura, Swisscanto Fondsleitung AG et la Zürcher Kantonalbank. Celles-ci ne donnent toutefois aucune garantie quant à son contenu et à son exhaustivité et déclinent toute responsabilité en cas de pertes découlant de l'utilisation de ces informations. Le document ne constitue ni une offre, ni une recommandation de souscription, de rachat ou d'achat d'instruments financiers ou de prestations bancaires, et ne dispense pas son destinataire de former son propre jugement. En particulier, le destinataire est invité à vérifier, avec l'aide d'un conseiller, l'adéquation des informations à sa propre situation personnelle ainsi que leurs conséquences juridiques, réglementaires, fiscales et autres. Le présent document n'a pas été rédigé par le service « Analyse financière » au sens des « Directives en vue de garantir l'indépendance de l'analyse financière » publiées par l'Association suisse des banquiers et, en conséquence, il ne respecte pas ces directives. Le présent document ne constitue en aucun cas un prospectus au sens de l'article 652a ou 1156 du Code des obligations suisse, ou de l'article 27 ss. du Règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA.

Ce document et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués ou transmis à des personnes qui peuvent être des «US persons» au sens de la définition donnée par la Réglementation S de l'US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme «US person» recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société de droit américain. Les catégories de la Réglementation S sont par ailleurs applicables.

Le prospectus avec contrat de fonds intégré, lequel nomme les investisseurs autorisés pour ce fonds, le document d'informations clés ainsi que le rapport annuel sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds, de la banque dépositaire et Banque Cantonale du Jura.